

Communauté de Communes « Pays des Vans en Cévennes »
 Compte rendu de la séance du conseil communautaire
 Lundi 23 novembre 2015

Présents : BORIE Jean-François, PELLEGRINO Patrick, MANIFACIER Jean-Paul, PIALET Michel, BORELLY Jacques, LAGANIER Jean-Marie, GSEGNER Gérard, NOEL Daniel, FOURNIER Joël, SIMONNET Joseph, GAYRAL Edmond, LAVAL Yolande, ROGIER Jean-Paul, MICHEL Jean-Marc, JARRIGE Monique, DOLADILLE Monique, GREGORIAN Gisèle, ALLAVENA Serge, BOULARD Roger, BELLECULEE Bernard, DEY Myriam, ESCHALIER Cathy, THIBON Hubert,

Absents et excusés : ROCHE Bruno, BRUYERE-ISNARD Thierry, BASTIDE Bérengère, NICAULT Alain, REDON Pascal, VIGIER Bruno, LAPIERRE Marie-Jeanne, GARRIDO Jean-Manuel, BALMELLE Robert,

Pouvoirs : BASTIDE Bérengère a donné pouvoir à BOULARD Roger, VIGIER Bruno a donné pouvoir à ESCHALIER Cathy, REDON Pascal a donné pouvoir à PELLEGRINO Patrick, GARRIDO Jean-Manuel à LAVAL Yolande, NICAULT Alain a donné pouvoir à GREGORIAN Gisèle, BALMELLE Robert a donné pouvoir à GAYRAL Edmond.

Secrétaire de Séance : BOULARD Roger

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 02-11-2015

1. **Demande de subvention auprès de la Région Rhône Alpes par le biais du Grand Projet « Caverne du Pont d'Arc » pour une étude stratégique sur le positionnement et la valorisation des principaux sites patrimoniaux de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes**
2. **Convention de mise à disposition du matériel informatique de la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes aux différentes bibliothèques du réseau de lecture**
3. **Convention de mise à disposition des broyeurs de déchets verts de la communauté de communes aux communes membres**
4. **Annulation de la dette des familles suite au contrôle de CAF d'Aubenas pour l'année 2014.**
5. **Participation financière aux frais d'inscription aux concours d'auxiliaire de puériculture pour un agent en contrat aidé au multi-accueil « les Poussins »**
6. **Convention bilatérale pour l'accueil d'enfant en multi accueil hors territoire entre la Communauté de Communes du Pays des Vans et la communauté de communes Beaume Drobie, pour l'année 2015**
7. **Convention pour le service Relais Assistante Maternelle – Guichet Unique partagé dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse de la CDC Beaume Drobie, pour l'année 2016 à 2018**
8. **Adhésion à la « plateforme Locale de rénovation énergétique » et « programme d'intérêt général » / positionnement de la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes**

Approbation du procès-verbal de la séance du 02-11-2015

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Demande de subvention auprès de la Région Rhône Alpes par le biais du Grand Projet « Caverne du Pont d'Arc » pour une étude stratégique sur le positionnement et la valorisation des principaux sites patrimoniaux de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes souhaite s'inscrire dans la nouvelle dynamique touristique, culturelle et patrimoniale impulsée par l'ouverture de la Caverne du Pont d'Arc.

Le conseil communautaire a validé en juin 2015, un *Schéma de développement touristique (2015-2020)*. L'opération actuelle s'inscrit dans un développement logique de ce schéma **qui place le patrimoine comme une filière-clé**.

La collectivité souhaite présentement mener une étude stratégique sur le positionnement culturel et touristique de ses principaux sites patrimoniaux.

Un diagnostic sur le potentiel des principaux patrimoines présents sur le territoire communautaire est aujourd'hui indispensable, ainsi qu'une expertise des sites de la Commanderie templière de Jalès et du Musée des Vans, qui présentent d'ores et déjà un intérêt culturel et touristique dépassant largement le périmètre communautaire.

L'objectif à terme pour la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes est de faire de son territoire une destination touristique de qualité alliant une offre d'activités de pleine nature, d'écotourisme, d'itinérance douce et de patrimoine. La présente opération permettrait d'apporter une contribution conséquente au dernier volet de ce projet global.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE l'élaboration d'une étude stratégique sur le positionnement et la valorisation des principaux sites patrimoniaux de la Communauté de Communes du « Pays des Vans en Cévennes », VALIDE le plan de financement, SOLLICITE les aides financières de la Région Rhône Alpes au titre du Grand Projet de la Caverne du Pont d'Arc à hauteur de 50 % et du Département de l'Ardèche à hauteur de 9 000 € pour l'étude et s'engage à prendre le solde du financement sur ses fonds propres, AUTORISE le Président à engager toutes démarches et à signer tous documents relatifs à cet effet.

2. Convention de mise à disposition du matériel informatique de la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes aux différentes bibliothèques du réseau de lecture

Le Vice-président rappelle l'équipement en matériel informatique des différentes bibliothèques concernées par le réseau de lecture publique par la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes. Les différentes bibliothèques concernées relèvent toutes d'une gestion municipale ; aussi, il convient que la communauté de communes établisse une convention de mise à disposition de ce matériel informatique avec les communes concernées.

Les présentes conventions ont pour objet de définir les modalités de mise à disposition du matériel informatique dont la liste sera précisée dans chacune des conventions.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE lesdites conventions, AUTORISE le Président à engager toutes démarches et à signer tous documents relatifs à cet effet.

3. Convention de mise à disposition des broyeurs de déchets verts de la communauté de communes aux communes membres

Le Président rappelle la délibération N° 2015-7-12 du 02-11-2015 approuvant le dispositif déployé par le SICTOBA de mise à disposition de broyeurs mutualisés aux communautés de communes et destinés aux services techniques des collectivités.

A ce jour, le SICTOBA a livré deux broyeurs et un 3^{ième} est en commande.

La Communauté de Communes souhaite mettre à disposition un broyeur à 3 communes ; Il est proposé une organisation par secteur.

Les présentes conventions ont pour objet de définir les modalités de mise à disposition des broyeurs aux 3 communes : saint André de Cruzières, Les Vans et Les Assions.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE lesdites conventions, AUTORISE le Président à engager toutes démarches et à signer tous documents relatifs à cet effet.

4. Annulation de la dette des familles suite au contrôle de CAF d'Aubenas pour l'année 2014

Un contrôle de la CAF au multi-accueil « les Poussins » sur l'exercice 2014 a fait apparaître une erreur dans le calcul des factures aux familles. En effet, le quotient familial de certaines familles a évolué en cours d'année, ce qui modifie le montant des participations des usagers.

M. le Président propose de renoncer à recouvrer aux sommes dues par les familles et à reverser aux familles les trop perçus concernant les participations des usagers sur l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE DE RENONCER à recouvrer la somme de 421.52 € auprès des familles et à reverser aux familles la somme de 51,75 € concernant les participations des usagers sur l'exercice 2014 du multi-accueil « les Poussins ».

5. Participation financière aux frais d'inscription aux concours d'auxiliaire de puériculture pour un agent en contrat aidé au multi-accueil « les Poussins »

Un agent en contrat aidé au multi-accueil « les Poussins » souhaite s'inscrire à trois concours d'auxiliaire de puériculture et demande une aide financière auprès de la communauté de communes Pays de Vans en Cévennes.

Le Président propose que les frais d'inscription à ces concours soient pris en charge par la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la prise en charge financière des frais d'inscription aux concours d'auxiliaire de puériculture au bénéfice d'un agent en contrat aidé au multi-accueil « Les Poussins ».

6. Convention bilatérale pour l'accueil d'enfant en multi accueil hors territoire entre la Communauté de Communes du Pays des Vans et la communauté de communes Beaume Drobie, pour l'année 2015

La Vice-présidente présente à l'assemblée la convention accueil petite enfance en multi-accueil entre la collectivité et la communauté de communes du Pays Beaume Drobie.

La communauté de communes Pays des Vans en Cévennes gère en gestion directe le multi-accueil « les Poussins », sis route de Païolive, 07140 LES VANS, ayant une capacité d'accueil de 30 places.

La communauté de communes du Pays Beaume Drobie possède deux multi-accueils sur son territoire, en gestion associative sur son territoire :

- Crèche « mille pattes », gérée par l'association « Mille pattes » sis place de la mairie, 07260 ROSIERES, ayant une capacité d'accueil de 28 places
- Crèche « Marmailloux », gérée par l'association du Centre Social Rural Intercommunal, sis le village, 07110 VALGORGE, ayant une capacité d'accueil de 10 places.

Cette convention a pour objectif de définir les conditions techniques et financières permettant aux familles d'accéder aux services de crèche en dehors de leur territoire communautaire de résidence.

La durée de la convention est fixée pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la convention bilatérale entre la collectivité et la communauté de communes du Pays Beaume Drobie définissant les conditions techniques et financières concernant l'accueil d'enfants hors territoire en multi-accueil des collectivités signataires. La durée de la convention est fixée pour l'année 2015. Elle engage réciproquement les communautés de communes signataires à contribuer financièrement à ces accueils sur la base d'un coût horaire moyen résiduel fixé à 1.13 €. AUTORISE le Président à signer cette convention.

7. Convention pour le service Relais Assistante Maternelle (RAM)– Guichet Unique partagé dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse de la CDC Beaume Drobie, pour l'année 2016 à 2018

La Vice-présidente présente à l'assemblée le projet de mutualisation des services Relais Assistantes Maternelles et Guichet Unique avec la CDC Beaume Drobie à compter du 01 janvier 2016.

Une convention fixerait les conditions techniques et financières de cette mutualisation des services liés à la petite enfance sur la période de 2016 à 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, DONNE SON ACCORD pour la signature d'une convention qui fixerait les conditions techniques et financières pour la mutualisation des services Relais Assistantes Maternelles et Guichet Unique partagé entre les CDC Pays des Vans en Cévennes et Beaume Drobie sur la période de 2016 à 2018. AUTORISE le Président à signer la convention.

Adhésion à la « plateforme Locale de rénovation énergétique » et « programme d'intérêt général » / positionnement de la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes

Après renseignements pris auprès du Directeur du Pays, cette délibération doit être rapportée ; en effet, le Pays doit se doter de la compétence avant toute délibération d'adhésion à ce dispositif.